

1

(N^o 106.)

Chambre des Représentans.

(23 MAI 1834.)

Projet d'adresse au Roi.

SIRE ,

Un événement malheureux vient de plonger dans le deuil Votre Majesté et son auguste épouse.

Il a plu à la divine Providence de rappeler à elle ce jeune Prince, dont le berceau était naguères entouré de joies si vives, d'espérances si chères.

Pénétrée de l'affliction générale, interprète de la pensée publique, la Chambre des Représentans voudrait trouver des consolations à une si grande douleur. Elle sent que, dans ces tristes momens, il en est peu pour le cœur d'un père, pour celui d'une mère.

Depuis que la destinée de Votre Majesté est liée à celle de la Belgique, des événemens heureux et malheureux nous ont, tour à tour, été réservés. Heureux ou malheureux, le peuple, Sire, a confondu ses sentimens avec ceux de son Roi. Vos joies ont été ses joies; vos peines ont été ses peines; et toujours le lien qui unit la nation au monarque en est devenu plus puissant.

Le spectacle d'un accord aussi intime est fait pour adoucir bien des amertumes. Puisse-t-il, Sire, apporter quelque soulagement à vos souffrances! puisse-t-il ramener quelque calme dans le cœur d'une mère si cruellement affligée! La Providence, qui a des consolations pour tous les malheurs, peut seule guérir des blessures aussi profondes.

Le président,
RAIKEM.

Le rapporteur,
PAUL DEVAUX.